



Région Centre

Le Président,

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion des 21 et 22 juin 2012
Développement économique : aides mises en œuvre sur
le territoire régional au cours de l'année 2011**

I - CONTEXTE GENERAL

Le rapport de politique économique, adopté par l'Assemblée régionale le 22 octobre 1993 (DAP n° 93.03.03) prévoit d'instituer une procédure d'information sur les aides économiques dans un souci de transparence.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 précise que la Région est chargée d'établir un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire, au cours de l'année civile, par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Aussi, je vous prie de trouver ci-après une communication récapitulant les aides accordées aux entreprises, aux artisans, aux agriculteurs et aux acteurs du tourisme pour l'année 2011 concernant les décisions prises par :

- le Conseil régional du Centre,
- les autres collectivités territoriales et leurs groupements,
- les structures fortement soutenues par la Région.

La Région demeure le premier intervenant en matière d'aides économiques en 2011. En effet, la Région a octroyé plus de 78 % du montant des aides économiques. Ce qui représente plus de 29 millions d'euros et une hausse de 26 % par rapport à 2010.

Par ailleurs, sur les 4 894 bénéficiaires d'une aide économique en 2011, près de 90 % l'ont reçue de la Région.

Ce rapport s'articule autour de 4 parties :

- la première permet de replacer le cadre législatif de ce document,
- la seconde correspond aux aides mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités locales,
- la troisième partie permet une évaluation des outils régionaux (CAP' Création, CAP' Développement, CAP' Emploi, CAP'R&D et CAP' Formation). Celle-ci montre que les aides régionales ont un effet de levier important dans plus de 59 % des cas. Elles ont également un impact favorable sur l'emploi. 59 entreprises bénéficiaires entrant dans le champ de l'évaluation font état d'une création d'emplois de 921 emplois **dont 632,5 emplois directement liés aux projets soutenus par la Région Centre** ou avec les contreparties sociales et environnementales. Enfin, nos dispositifs sont jugés très majoritairement satisfaisants par les entreprises qui n'hésiteraient pas à 93 % à revenir vers la Région pour un nouveau soutien financier CAP,
- la quatrième partie présente les résultats de la mesure « aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables » sur le territoire régional, telle que décidée en Séance plénière du 29 septembre 2011. Celle-ci montre que toutes politiques confondues, 4 678 emplois directs ont été aidés en 2011 par l'apport de financements régionaux d'un montant de 57,81 M€.

II - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU